

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2025

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

✓ **Approuvé**, à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix « pour », le rapport de la Commission environnement du 16 janvier 2025.

✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix « pour », **décidant** :

1. *D'acquérir la parcelles N° 192 d'une contenance totale de 3'664 m², située sur le territoire de la Commune de Perly-Certoux, en zone agricole, en bordure du chemin pédestre des Pettolions.*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 29'000.- en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :*
 - a) *Un montant de CHF 27'000.- pour l'acquisition de la parcelle décrite ci-dessus*
 - b) *Un montant estimé à CHF 2'000.- pour les frais d'acte et autres droits.*
3. *D'autoriser le maire, respectivement le Conseil administratif à signer les actes notariés y relatifs.*
4. *De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 comme terrain dans le patrimoine financier à l'actif du bilan de la commune de Perly-Certoux.*
5. *D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 29'000.- afin de permettre cette acquisition.*

✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix « pour », **décidant** :

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 120'000.- destiné à la réfection technique de la salle du théâtre de la commune de Perly-Certoux.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous la rubrique No 02.504, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
3. *D'amortir la dépense prévue mentionnée sous point 1 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 02.330 de 2025 à 2034*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.*

✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix « pour », **décidant** :

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 90'000.- destiné à la création d'un réseau d'assainissement communal eaux usées et eaux claires sous le Passage Oublié.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous la rubrique No 72.503, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
3. *D'amortir la dépense prévue mentionnée sous point 1 au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 72.330 de 2025 à 2064*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.*

SEULE LA VERSION INTÉGRALE DU PROCÈS-VERBAL FAIT FOI.